

### **Des Rencontres à domicile permettent :**

\*Le maintien du lien avec les familles dans une logique de co-construction du projet de l'enfant.

\*Avoir une vision du milieu dans lequel l'enfant évolue avec la nécessité de « parler » avec lui et le(s) parent(s) de ce qui doit être travaillé ensemble.



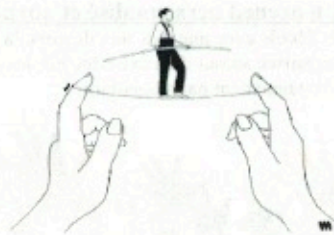
### **L'organisation des mini-camps durant les temps de vacances permettent :**

D'apprendre à « se connaître », de vivre une expérience ludique dans un contexte de vie de groupe et dans un quotidien enrichissant pour tous.



L'objectif, de cette mesure éducative de placement qui peut être aussi contractualisée, est de traiter les problématiques existantes en maintenant l'enfant dans son milieu d'origine.

Si notre action est déterminante pour accompagner, guider, écouter et conseiller, et prendre du temps avec, il n'en demeure pas moins que nous devenons « soutenant » pour une durée définie auprès de l'enfant. Accepté ou pas par l'enfant et/ou sa famille, nous laissons une empreinte auprès d'eux. C'est à nous de faire en sorte que cette même empreinte soit la plus juste, la plus honnête pour qu'elle puisse aider et favoriser au mieux la construction de l'enfant dans sa future vie d'adulte.



### **Des Rencontres à domicile permettent :**

\*Le maintien du lien avec les familles dans une logique de co-construction du projet de l'enfant.

\*Avoir une vision du milieu dans lequel l'enfant évolue avec la nécessité de « parler » avec lui et le(s) parent(s) de ce qui doit être travaillé ensemble.



### **L'organisation des mini-camps durant les temps de vacances permettent :**

D'apprendre à « se connaître », de vivre une expérience ludique dans un contexte de vie de groupe et dans un quotidien enrichissant pour tous.



L'objectif, de cette mesure éducative de placement qui peut être aussi contractualisée, est de traiter les problématiques existantes en maintenant l'enfant dans son milieu d'origine.

Si notre action est déterminante pour accompagner, guider, écouter et conseiller, et prendre du temps avec, il n'en demeure pas moins que nous devenons « soutenant » pour une durée définie auprès de l'enfant. Accepté ou pas par l'enfant et/ou sa famille, nous laissons une empreinte auprès d'eux. C'est à nous de faire en sorte que cette même empreinte soit la plus juste, la plus honnête pour qu'elle puisse aider et favoriser au mieux la construction de l'enfant dans sa future vie d'adulte.

